

certificat d'études qui inviterait les parents à envoyer les enfants en classe après la 4^e année et stimulerait le courage des maîtres et des élèves, et la nécessité non moins pressante d'augmenter les traitements des instituteurs et des institutrices.

C'est à la solution de ces questions pratiques que les autorités scolaires emploient leurs efforts depuis plusieurs années. Et elles ont raison. L'école bien tenue, l'école agréable, l'école efficace et vraiment utile, voilà ce qui assure une bonne fréquentation scolaire. Si ces éléments manquent, aucune mesure coercitive ne réussira à remplir des écoles médiocres.

On en a fait l'expérience ailleurs, c'est la *bonne école* qui rend l'instruction obligatoire, sans qu'on soit obligé de menacer les parents de l'amende ou de la prison.

Les enfants qui n'atteignent pas la 4^e ou la 5^e année du programme d'études après six ou sept années de fréquentation scolaire, ne sont pas nécessairement hors de l'école : ils la fréquentent encore, mais ils ne sont pas assez avancés pour leur âge, voilà tout. A preuve, les chiffres suivants : en 1916-17, d'après les statistiques fournies par les inspecteurs d'écoles, il y avait 348,323 enfants de 7 à 14 ans (âge scolaire essentiel) dans la province ; sur ce nombre, 330,981 étaient inscrits aux écoles, soit 95 pour cent.

On dira, les statistiques scolaires de Québec ne sont pas complètes, elles valent peu ou point. Alors, j'y reviens, comment peut-on s'appuyer sur ces statistiques pour réclamer l'instruction obligatoire ? Comme les statistiques de tous les pays, les statistiques scolaires de Québec ne sont pas parfaites, nous en avons parlé précédemment, mais elles ne méritent pas d'être infirmées. Elles peuvent être incomplètes sur certains points et insuffisantes sur d'autres ; mais elles n'en constituent pas moins un document sérieux qui nous justifie d'affirmer que l'on ne saurait comparer, au